



COUR D'APPEL de RENNES

RENNES, le 21 octobre 2017

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES

Le Procureur de la République

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET DE RENNES

- Saisie de 2,3 tonnes de cannabis par les douaniers de la Rochelle -

Dans la nuit de jeudi 19 octobre, les agents de la brigade des douanes de la Rochelle ont saisi 2 362 kg de résine de cannabis dissimulés dans un camion immatriculé au Maroc, circulant sur l'A10 dans le sens Sud-Nord.

Il s'agit de la plus importante saisie de cannabis réalisée par les services douaniers en 2017. La valeur de la marchandise est estimée à plus de 17 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail des stupéfiants.

Lors du contrôle, les deux chauffeurs déclarent se rendre à Paris à vide après avoir livré leur chargement en Espagne. Les douaniers poursuivent leur contrôle et remarquent immédiatement, au fond de la remorque, quatre plaques en bois retenues par des vis semblant neuves par rapport à l'état général du moyen de transport. Des traces de peinture blanche et des embouts de visseuses au sol amènent les agents à soupçonner l'existence d'une cache aménagée. Ils démontent l'une des plaques de bois et découvrent alors 73 ballots de résine de cannabis.

Les deux chauffeurs, tous deux de nationalité marocaine, ont été remis aux services de la police judiciaire de La Rochelle. Le parquet de Saintes s'est dessaisi de l'affaire au profit de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Rennes.

Les deux individus ont été mis en examen ce jour des chefs d'importation de stupéfiants en bande organisée ; acquisition, transport, détention de stupéfiants ; participation à une association de malfaiteurs ; importation en contrebande de marchandise dangereuse pour la santé publique ; détention et transport de marchandise dangereuse pour la santé publique et ont été incarcérés.

Le Procureur de la République

Nicolas JACQUET

Contact Presse :

Parquet : pr.tgi-rennes@justice.fr